

# Lettre ouverte au chef d'établissement de la Maison d'arrêt de Reims.

Reims, le 04 février 2025.

Monsieur le Chef d'Établissement,

Depuis le début de cette nouvelle année, les raisons d'écrire ne manquent pas. Malgré tout, nous avons choisi d'attendre, espérant un changement de cap... En vain. Aujourd'hui, plusieurs points méritent d'être soulignés :

## ○ Le CSA... Une application contestable des règles.

Depuis quand l'Administration a-t-elle un droit de vote au sein du Comité Social d'Administration (CSA) ? En lisant le compte rendu du dernier CSA, une question légitime se pose : connaissez-vous les règles qui encadre cette instance ?

Nous vous rappelons que votre rôle est d'appliquer les textes, non de les interpréter à votre convenance. Si vous êtes prompt à rappeler que les organisations syndicales n'ont qu'un rôle consultatif, vous semblez oublier que c'est précisément l'**UFAP** qui vous signale cette irrégularité malgré qu'elle ne soit pas représentative comme vous aimez nous le faire remarquer régulièrement.

## ○ La cohésion et l'esprit d'équipe... Une division qui s'accroît.

Si votre intention est de diviser pour mieux régner, sachez que nous n'emprunterons pas cette voie. Le ressenti général est alarmant, comme l'a constaté la psychologue des personnels lors de son dernier passage en détention. Vous continuez de creuser un fossé toujours plus profond entre la Direction et les agents, tous services confondus.

La note de service concernant la gestion de la Porte A, qui laisse l'agent seul en poste H24 (sauf pour les relèves), en est une illustration. Les services de nuit devraient être des moments propices à la cohésion des équipes, mais cette organisation favorise l'isolement et engendre un sentiment de mal-être. Nous demandons donc qu'une souplesse, comme sous l'ancienne Direction, soit accordée afin de permettre aux agents de se réunir jusqu'à 23h, heure de la ronde. Bien que votre note soit appliquée, ses limites sont déjà évidentes.

## ○ L'électrification des serrures.

Elle apporte son lot de mésaventures et de dysfonctionnements... Quelle organisation est prévue avec la généralisation de cette nouvelle « technologie » à Reims ? Pour l'instant, seuls des bruits de couloir circulent, sans véritable discussion ni plan concret...

## ○ Le respect... Une exigence fondamentale.

L'article R122-5 du Code de déontologie stipule que « **Les personnels de l'administration pénitentiaire se doivent mutuellement respect, aide et assistance dans l'exercice de leurs missions** » et s'applique également aux personnels de direction,

Pourtant récemment des agents ont assisté à un lynchage d'un agent sur la place publique... Les personnels qui travaillent au sein de la MA de Reims méritent le respect, ils ne doivent pas subir de traitement dégradant. (Re)prendre des formations de management semblent nécessaire...

## ○ Des engagements non tenus...

Lors de la dernière visite de nos représentants régionaux, des engagements avaient été pris, notamment pour exemple, concernant la mise en place d'un deuxième coffre pour la gestion des saisies de stupéfiants. Pourtant, ces saisies se retrouvent toujours dans le même coffre que celui utilisé par la comptabilité au greffe pour stocker les valeurs... Où est passé le coffre promis ? c'était pourtant une nécessité !

***L'UFAP de Reims tient à féliciter l'ensemble des agents pour leur professionnalisme, notamment lors de la récente tentative de suicide d'un détenu au quartier disciplinaire. Chaque jour, ils doivent gérer une détention où les limites d'autorité deviennent de plus en plus floues et où les détenus affichent un mépris grandissant envers le personnel.***